



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 40		
<b>Avis direct</b> <b>Date : 02/08/2018</b>	<b>Objet :</b> Capture/relâcher de spécimens d'espèces protégées de Mulette épaisse ( <i>Unio crassus</i> ). Bureau d'études TINCA ENVIRONNEMENT	<b>Avis :</b> favorable avec recommandations

### Contexte

Le bureau d'études TINCA ENVIRONNEMENT, 21A rue des Petits Champs, 67300 Schiltigheim a déposé une demande de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées portant sur des opérations de capture/relâcher dans le cadre de ses missions.

L'espèce animale concernée est :

• **Unio crassus** (Mulette épaisse) listée par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

La demande déposée concerne l'obtention d'une dérogation pour les opérations de capture/relâcher d'une durée de 3 ans sur les départements de la région Grand Est.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'inventaires malacologiques.

La demande est accompagnée d'un document cerfa n° 13616\*01.

Mise en œuvre des opérations :

L'inventaire des mollusques grands bivalves ne repose pas sur une méthode nationale normalisée par l'AFNOR. Tinca Environnement a fait le choix durant ses premières années d'étude d'appliquer le protocole standardisé mis en œuvre par l'AFB (Lamand et al, 2014).

La recherche des mollusques grands bivalves est essentiellement visuelle. Lorsque la profondeur du cours d'eau est inférieure à 1m, la recherche est réalisée à pied à l'aide d'un aquascop équipé d'un phare. Lorsque la profondeur est supérieure, l'exploration est réalisée en plongée subaquatique.

Si les conditions de prospection visuelle sont défavorables (profondeur, turbidité, feuilles mortes, hydrophytes ...) une recherche par prélèvement de substrat au tellinier est réalisée en complément.

Les individus observés sont prélevés, identifiés, mesurés puis sont replacés dans le milieu.

Comptes rendus d'opérations :

Le bureau d'étude Tinca Environnement s'engage à mettre ses données d'observation à disposition des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement et du Muséum national d'histoire naturelle dans les conditions définies par le système d'information sur la nature et

les paysages, notamment en ce qui concerne les règles de dépôt, de formats de données et de fichiers applicables aux métadonnées et données élémentaires d'échange relatives aux occurrences d'observation d'espèces.

### **Questions au CSRPN**

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- Les opérations projetées remettent-elles en cause le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens de l'espèce nommée ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de cette espèce dans son aire de répartition naturelle ?

### **Supports de réflexion**

- 1 dossier de demande de dérogation
- 1 document cerfa 13616\*01

### **Analyse du CSRPN**

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Le dossier est complet et anticipe bien de futures demandes. Les opérations envisagées n'affecteront pas les populations d'*Unio* sp.

Dans le cas où les inventaires se feraient dans des cours d'eau à écrevisses, afin d'éviter une éventuelle propagation d'aphanomyose (*Aphanomyces astaci*), il serait bon de préciser les conditions prophylactiques (p.10). Le matériel doit être mis à sécher pendant 24h00 à 25°C mais s'il y a des objets qui sèchent mal (combinaison de plongée, bottes à semelles de feutres..., ils doivent être stockés pendant au moins 14 jours à 25°C. À des températures de -20°C (certaines conditions hivernales de prospection s'en rapprochant, mais alors il vaut mieux ne pas sortir de l'eau les Mulettes) *A. astaci* meurt en 72 heures ou alors il est recommandé d'utiliser Virkon® S (action en 10mn).

### **Avis du CSRPN**

Les opérations envisagées n'affecteront pas les populations d'*Unio* sp ; l'avis est donc favorable.

### **Recommandations**

Prendre les précautions conseillées dans l'analyse pour désinfecter le matériel.

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

